



Questes

Association pluridisciplinaire
de jeunes chercheurs médiévistes

Séance de méthodologie
15 novembre 2024

Sont présent.e.s : Line Bondetti ; Donatien Guégan ; Emma Coutier ; Thibault Jouis ; Louise Gay ; Cassandre Crespin ; Geoffrey Derain ; Éric Védrenne ; Davide Aruta ; Lison Baissade ; Valentine Ferreira ; Zoé Plaza Leroux ; Seong Joon Hong ; Charlotte Guionneau.

1. Présentation du contrat d'ATER

Contrat d'enseignement et de recherche : on est rattaché à un labo, dans les projets desquels on est plus ou moins intégrés, mais ça peut représenter des tâches supplémentaires.

Plusieurs paramètres d'accessibilité : qu'on soit fonctionnaire ou non.

- Fonctionnaires (concours de l'enseignement) : 3 ans + 1 année qui peut être obtenue par dérogation
- Non fonctionnaires : 1 an + 1

1782€ nets/mois pour 128 heures de CM soit 192 heures de TD.

Prime de recherche s'ajoute : 1200€, versée en deux fois dans l'année, pour laquelle il faut avoir un temps plein. Les heures supplémentaires ne sont pas payées.

ATER à temps plein :

1230€/mois pour 96 heures de cours, à quoi on peut ajouter la prime d'activité.

Il faut se méfier des contrats ATEn (service d'ATER payé comme un demi-ATER, ou double service d'ATER : la recherche n'est pas rémunérée, c'est un pur contrat d'enseignement). Le risque c'est que les ATER soient remplacés à terme par ce type de contrats encore plus précaires : les facs ont pour le moment tendance à ne pas en ouvrir, mais il faut être vigilant.

Parfois des postes d'ATER sont ouverts sans être disponibles : le poste est ouvert, mais la fac a déjà quelqu'un. Voir des postes d'ATER présentés comme ouverts alors que la fac n'est pas certaine d'être financée.

De plus en plus les facs préfèrent les vacances.

La campagne d'ATER passe par Galaxie, une plateforme qui centralise la plupart des postes d'ATER disponibles. En principe toutes les facs mettent les annonces sur Galaxie, mais quasi toutes exigent que la candidature se fasse via leur site ou leur propre plateforme.

Attention aux contrats de 10 ou 11 mois (souvent les annonces plus tardives, en juin voire en septembre) ; voir des ATER de six mois qui ne sont pas des demi-ATER.

Les demandes de document sont différentes en fonction des facs (quand on est fonctionnaire, les avis de passage d'échelon sont à fournir).

Les candidatures s'échelonnent de janvier à juin (mars-avril) ; les réponses ne viennent donc pas au même moment. Il faut regarder très tôt sur Galaxie pour pouvoir anticiper ; certains délais peuvent être très

courts (une semaine, lorsque c'est en urgence). Il faut aller sur les sites des universités directement pour voir les postes : parfois tout n'est pas sur Galaxie.

Tout est organisé en fonction des sections CNU : section 21 en histoire médiévale ; section 9 en littérature française. On peut mettre des alertes ensuite.

Il faut essayer de créer son compte en amont

- justificatif de procédure sur Galaxie
- diplômes de Master, contrat de thèse
- contrats d'ATER déjà eus
- CV
- lettre de motivation
- présentation de la thèse/rapport d'avancement, voire un extrait de la thèse (chapitre)
- attestation de thèse (attestant qu'on va soutenir dans l'année mais n'engage à rien) : une par candidature
→ anticiper quand la direction de thèse ne répond pas rapidement
- pour les fonctionnaires, une pré-demande de détachement (attestation sur l'honneur qu'on va demander un détachement)

Il vaut mieux faire une pré-demande dès qu'on candidate : un courrier expliquant qu'on compte candidater à des ATER pour prévenir.

On n'a pas de réponse négative, le silence est un refus. Mais il faut éviter de candidater dans des facs où on ne veut vraiment pas aller : c'est mal vu de refuser quand on est accepté (Les facs périphériques ont du mal à recruter, donc certaines proposent de défrayer les déplacements des candidats).

Avantages de l'ATER :

- l'année est moins longue
- c'est valorisé sur le CV
- permet de rester motivé pour finir sa thèse
- volume de jours contraint par le travail plus faible : permet de participer aux colloques, aller aux archives etc.

Avantages du secondaire :

Elle est au collège, avec les mêmes classes. Elle est à 80% d'un salaire d'agrégé, et libère du temps pour la thèse ; les copies sont moins longues à corriger.

Dans les petites facs, on a plus de chance d'avoir de nombreux cours différents à assurer, parce qu'il n'y a pas énormément de groupes de TD par cours.

En principe, on n'a pas de responsabilités administratives (on peut être responsables des Licences) ; or c'est du travail bénévole parce que les titulaires déclarent ces tâches.

La façon dont sont traités les précaires est variable en fonction des facs : il est judicieux de se renseigner en amont sur la réputation des facs et des UFR.

2. Les vacances

- il faut travailler à côté, à temps plein ou à 80%
- 45€/heure

- il faut une autorisation de cumul d'activité

Les candidatures sont perlées. On n'est pas assuré d'une stabilité (d'un semestre à l'autre ou d'une année à l'autre).

Selon les facs, les vacataires sont plus ou moins bien traités. Être en contact avec les syndicats peut aider en cas de problème, pour exiger d'être payé par exemple. Il peut y avoir une souplesse en termes d'horaires.

Ça permet de rester dans la fac, quand on est dans le secondaire. C'est important dans le CV.

3. Participation à des jurys de concours

Les corrections sont plutôt bien payées : 200 copies en 3 semaines = 1200€.

Pour SciencesPo, c'est plus lucratif (jury SciencesPo et jury Sorbonne) : 15€/dossier (jusqu'à 80 dossiers).

4. Édition de manuels scolaires

Charge de travail assez lourde. Très valorisé pour les CPGE. Magnard non ; Belin, Hatier sont de bonne qualité.

5. Financements un peu plus généraux

Bourses de fin de thèse :

- fondation Thiers (délai pour candidater : octobre → la réponse est en décembre-janvier) : 2000€ net/mois, sans obligation autre que de participer à une JE (agrégé, archiviste-paléographe, conservateur, pour les moins de 30 ans). Dossier : 5 pages de résumé de thèse, lettres de recommandation, CV. 1^{ère} pré-sélection des dossiers, puis oral. 6 ou 7 bourses. C'est une bourse donc pas un contrat de travail : pas de cotisation pour la retraite, le chômage ; et ils ne peuvent pas autoriser de cumul d'activité.

- bourse Jean Walter Zelligja, pour des recherches à l'étranger, pour les moins de 30 ans : sélection des universités ou des ED, lesquelles les diffusent à leurs doctorants

- fondation des Treilles : 3 types de financement

. ateliers de 6 jours

. résidence d'1 à 3 semaines

. prix de thèse : 6000€ (moins de 35 ans) : dossier de 5 pages, lettres de recommandation, pas l'année de soutenance. On ne peut candidater qu'une fois.

6. Les bourses de mobilité

- bourse de l'École Française d'Oxford : pour un mois (ils prennent une personne/mois). 250€ (hébergement compris)

- L'EFO propose aussi la bourse de la Chancellerie des Universités de Paris : 9000€ pour six mois. Il faut pouvoir justifier d'avoir une connexion franco-anglaise dans sa thèse.

- bourse de l'École Française de Rome : ils prennent plusieurs personnes, pour un ou deux mois. 1000€ (hébergement non compris)

- La Casa de Velasquez (Espagne) : contrats doc, bourses. On peut être membre quand on est en post-doc (la rémunération c'est un salaire d'agrégé échelon 1).

- DAAD (office allemand d'échanges universitaires : bourses de 2 à 12 mois, 1300€/mois, pour faire des recherches au sein d'une université allemande

7. Prix de thèse

- Prix Mabillon <https://www.academie-francaise.fr/prix-mabillon>
- Sociétés savantes : Fasti Ecclesiae Gallicanae <https://fasti.huma-num.fr/> (il faut travailler sur des évêques italiens). Il faut se renseigner sur les sociétés savantes locales aussi, qui peuvent décerner des prix (prix départementaux parfois, mais c'est souvent plutôt orienté moderne ou contemporain).

On renvoie à la page du site de Questes qui recense les bourses et prix <https://questes.hypotheses.org/bourses-et-prix>

8. Financer des événements scientifiques

Les mobilités pour aller aux archives peuvent se faire financer (mais ce n'est pas de droit). La procédure dépend des facs.

À Sorbonne Université, on peut contacter la DRV qui peut financer des projets un peu ambitieux (trois semaines à l'étranger par exemple).

9. Finir sa thèse au chômage

Peut permettre de garder des années d'ATER pour l'après-thèse.